



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

vautours

Question écrite n° 42134

Texte de la question

Mme Chantal Robin-Rodrigo appelle l'attention de M. le ministre de l'écologie et du développement durable sur le comportement quelque peu atypique des vautours dans les Hautes-Pyrénées. Après l'ours, qui lui aussi a été qualifié d'atypique, les corbeaux qui attaquent les élevages de canards au village de Peyrouse, les sangliers qui détruisent les estives, les chiens errants qui dévorent les brebis, voici venu le temps des vautours. En effet, ces rapaces habituellement charognards s'attaquent désormais à des animaux d'élevage vivants. La scène s'est déroulée devant la caméra d'un amateur averti dans les Hautes-Pyrénées. Plusieurs témoignages confirment ce comportement inhabituel (brebis vivantes attaquées, veaux, etc.). Ces oiseaux qui selon les spécialistes n'émigrent plus vers le sud de l'Espagne ou vers l'Afrique auraient été nourris de chair fraîche en Béarn jusqu'en 1998. Les vautours, en surpopulation - on dénombre plus de 570 couples avec des petits - qui n'ont jamais niché dans les Hautes-Pyrénées colonisent peu à peu la chaîne ; repoussant le gypaète barbu. La disparition de ce dernier dans le paysage haut-pyrénéen serait une catastrophe écologique. La nature a ses équilibres que l'homme parfois, apprenti sorcier, dérègle. Elle lui demande donc de lui donner son sentiment sur ce dossier et de lui indiquer quelles mesures il compte prendre pour restaurer l'équilibre fragile de la faune dans les Hautes-Pyrénées.

Texte de la réponse

Le ministre de l'écologie et du développement durable a pris connaissance, avec intérêt, de la question relative aux attaques commises par des vautours fauves sur du bétail vivant et les risques que leurs effectifs font peser sur le succès de la réintroduction du gypaète barbu dans le département des Hautes-Pyrénées et, plus généralement, dans le massif des Pyrénées. Le parc national des Pyrénées a alerté les services du ministère de l'écologie et du développement durable à plusieurs reprises sur des témoignages faisant état, dans le département voisin des Pyrénées-Atlantiques, de dégâts répétés sur du bétail domestique causés par des attaques de vautours fauves. Sur la base des informations disponibles, le Conseil national de la protection de la nature, consulté, a souligné la nécessité de construire une connaissance partagée et d'analyser de façon objective les situations relatées et leur contexte. Il a été décidé, dans un premier temps, de rédiger au niveau national un protocole fixant les objectifs de l'étude, puis d'en confier le suivi, au niveau local, à un comité de pilotage, placé sous la responsabilité du préfet des Pyrénées-Atlantiques. Plusieurs réunions ont conduit à la mise en place d'un « observatoire départemental des dommages au bétail », destiné à recueillir de façon homogène des informations sur les dommages causés au bétail, pour quantifier et qualifier le problème sur l'ensemble du territoire concerné, de manière aussi objective que possible. Cet observatoire qui regroupe des éleveurs, des vétérinaires et des associations de protection de la nature est également une instance d'échanges et de débats qui étudie les données collectées afin de proposer des solutions adaptées qui soient acceptables par les différentes instances représentées. Les premiers éléments d'analyse disponibles laissent penser que, dans un certain nombre de cas au moins, les animaux domestiques entourés par les vautours étaient des animaux blessés ou malades ou présentant une incapacité temporaire. Le ministre de l'écologie et du développement durable envisage d'étendre cet « observatoire départemental des dommages au bétail » au

département des Hautes-Pyrénées et de confier au préfet des Pyrénées-Atlantiques la coordination interdépartementale et transfrontalière de ces observations. Quant au gypaète barbu, il représente en effet un patrimoine biologique exceptionnel dans les Pyrénées, dans la mesure où il s'agit du rapace le plus rare d'Europe. En présence du vautour fauve, il a tendance à rechercher d'autres sites de nidification. Cependant, grâce aux efforts menés dans le cadre du plan de restauration, en partenariat avec les acteurs locaux, la population de gypaètes barbues des Pyrénées françaises n'a cessé de croître depuis le milieu des années 1990, alors que la population de vautours fauves augmentait également. Sur certains sites, la cohabitation est effectivement, dans un premier temps, défavorable au gypaète barbu, le temps de trouver un autre site de reproduction non accessible au vautour fauve. Cependant, les éléments disponibles laissent penser que, à l'heure actuelle, les effectifs de vautours fauves ne constituent pas un obstacle à long terme à la préservation du gypaète, compte tenu de la disponibilité en sites de nidification.

Données clés

Auteur : [Mme Chantal Robin-Rodrigo](#)

Circonscription : Hautes-Pyrénées (2^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 42134

Rubrique : Animaux

Ministère interrogé : écologie

Ministère attributaire : écologie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 juin 2004, page 4585

Réponse publiée le : 12 avril 2005, page 3760